



## **CNRACL : Qualification des comptes individuels retraite(QCIR)**


### **Carrières Le régime des retraites**

Dans le cadre du droit à l'information, les dossiers des agents nés en 1960 et 1965, qui recevront une Estimation Indicative Globale (EIG) fin 2020, seront versés automatiquement par la CNRACL très prochainement dans votre service « Qualification des Comptes Individuels Retraite » (QCIR) de votre Espace Personnalisé Employeur.

Ces dossiers, dans votre service à l'état « demande à effectuer » doivent être complétés et retournés à la CNRACL accompagnés des pièces justificatives le plus tôt possible.

**URGENT** : les dossiers des agents concernés par une EIG en 2019 (natifs de 1954, 1959 et 1964), doivent être complétés en « Simulation de Calcul » ou « Qualification des Comptes Individuels Retraite » et retournés à la CNRACL via le CDG2A pour un contrôle de cohérence avant le 31 mai 2019.

**ATTENTION** : si un agent envisage une retraite d'ici un an (notamment pour les natifs 1959 dans le cadre d'une « carrière longue » ou d'un autre départ avant 62 ans) privilégier le service « Simulation de calcul » permettant la vérification de l'ouverture d'un droit et l'estimation d'un montant de pension.

**Rappel** : pourquoi réaliser un dossier QCIR  voir flash 02/2019

